

(N^o 112.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande du Sieur *Louis-François Auman*, garde-forestier particulier au service de la famille de Stockhem.

(Voir le N^o 82, session 1845-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le Sieur Louis-François Auman, garde-forestier des propriétés de feu M. le Baron De Stockhem, demande par requête du 13 décembre 1842, la Naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire est né à Breberen (Prusse), le 10 décembre 1796. Il habite le commune de Kermpt, Province de Limbourg, depuis dix-huit ans, et a épousé une femme Belge avec laquelle il a procréé quatre enfants. Les autorités consultées attestent qu'il est d'une conduite irréprochable et appuient sa demande.

Dans la séance du 28 du mois de février dernier, elle a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 45 suffrages contre 5.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.